

## Communiqué de Presse

# ASCENCIO RENFORCE SA PRÉSENCE DANS SON RETAIL PARK « BELLEFLEUR » EN BELGIQUE

Ascencio acquiert, en date du 14 novembre 2023, 100% des parts de la société Holdtub SRL, détentrice de 3 cellules commerciales dans le retail park « Bellefleur » à Couillet (Charleroi - Belgique), pour une surface totale de près de 3.000 m<sup>2</sup>.

Ces cellules, récemment redéveloppées, sont entièrement louées et occupées par des enseignes à couverture nationale ou internationale, à savoir Jysk, Poltronesofà et Jack&Jones. Ces enseignes, actives dans les secteurs de l'ameublement, décoration et mode pour hommes, renforcent encore la mixité commerciale du site et la qualité de son offre client.

Cette acquisition permet à Ascencio de consolider sa présence dans une zone commerciale qui connaît un franc succès depuis près de 10 ans.

L'investissement est réalisé sur base d'une valorisation de l'actif de 7,0 millions EUR, en ligne avec la valeur de marché déterminée par l'expert.

L'opération, financée intégralement par endettement, aura un impact annuel positif estimé de 0,01 EUR par action sur l'EPRA Earnings et de 0,5% sur le ratio d'endettement de la Société.

Cette opération cadre parfaitement avec la stratégie d'Ascencio d'investir dans des retail parks bénéficiant des qualités intrinsèques requises, tant en termes de localisation que d'attractivité commerciale et de performances historiques.



**Aurore ANBERGEN**  
Head of IR, marketing & communication  
Tél : +32 (0)71.91.95.23

**CÉDRIC BIQUET**  
Chief Financial Officer  
Tél: +32 (0)71.91.95.00

**VINCENT H. QUERTON**  
Chief Executive Officer  
Tél: +32 (0)71.91.95.00

## À PROPOS D'ASCENCIO

Ascencio SA est une société de droit belge, spécialisée dans l'investissement en immobilier commercial, et plus particulièrement, les supermarchés et les retail parks.

La Société est présente en Belgique, en France et en Espagne, respectivement sous les statuts de SIR, de SIIC et de SOCIMI.

Forte de son équipe pluridisciplinaire, elle gère ses actifs et ses relations avec ses locataires-retailers en adoptant une attitude responsable, notamment en matière de durabilité.

La juste valeur de son portefeuille s'élève à environ 750 millions EUR répartis sur 104 actifs immobiliers et générant des loyers supérieurs à 50 millions EUR par an.

Ascencio SA est cotée sur Euronext Bruxelles. Sa capitalisation boursière s'élève à 290 millions EUR au 30 juin 2023.

Pour davantage d'informations, veuillez consulter [www.ascencio.be](http://www.ascencio.be).



ascencio

**Annexe au communiqué de presse du 14 novembre 2023**

**Information réglementée**

**Annonce publique en vertu de l'article 7:97 § 4/1 du Code des Sociétés et Associations relative à une transaction entre parties liées**

Ascencio SA a décidé d'acquérir, en date du 14 novembre 2023, les parts sociales de la société Holdtub SRL détenant trois lots commerciaux implantés au cœur du Retail Park Couillet Bellefleur sis 307, Route de Philippeville à 6010 Couillet (Sud-Est de Charleroi). La valeur conventionnelle de ces actifs est de 7.000.000 EUR.

Les actionnaires de Holdtub SRL sont des sociétés liées aux actionnaires de l'administrateur unique d'Ascencio SA, Ascencio Management SA.

Un comité de trois administrateurs indépendants de Ascencio Management SA s'est penché sur l'opération susmentionnée, conformément à l'article 7:97 du Code des Sociétés et des Associations, et a formulé un avis écrit et motivé en la matière au Conseil d'administration de Ascencio Management SA.

Cet avis est libellé comme suit :

*« Après avoir pris connaissance de l'avis de l'expert indépendant CBRE et sur base des considérations reprises dans le présent avis, les membres du comité des administrateurs indépendants concluent unanimement que l'opération envisagée aux conditions financières décrites supra :*

- n'est pas de nature à léser la Société, ni ses actionnaires ;*
- n'est pas de nature à occasionner à la Société des dommages manifestement abusifs à la lumière de la politique qu'elle mène ;*
- et ne cause pas de préjudice, ni à la Société, ni à ses actionnaires puisque qu'elle est réalisée à des conditions normales de marché pour des opérations de même nature.*

*Le Comité émet donc un avis favorable sur l'opération. »*

L'appréciation du Commissaire Deloitte, représenté par Benjamin Henrion, est la suivante :

*« Sur la base de notre examen, nous n'avons relevé aucune incohérence significative entre les informations comptables et financières figurant dans les procès-verbaux du conseil d'administration et dans les avis du comité des administrateurs indépendants par rapport aux informations dont nous disposons, en tant que commissaire aux comptes de la société, dans le cadre de notre mandat. »*